

ANNEXE 1

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE JEAN-WIENER
TARIF DES ACTIVITES DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE JEAN-WIENER
ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

TARIFS ECHIROLLES – LE PONT-DE-CLAIX

<u>Tranches QF</u>		<u>CURSUS COMPLET</u> <u>< 18 ans</u> <u>ou étudiant <= 25 ans</u> <u>sur présentation de</u> <u>justificatif</u>	<u>CURSUS</u> <u>COMPLET</u> <u>>= 18 ans</u>	<u>PARCOURS</u> <u>PERSONNALISÉS</u>	<u>CULTURE</u> <u>MUSICALE</u> <u>SEULE</u> <u>(1)</u>	<u>PRATIQUES</u> <u>COLLECTIVES</u>	<u>MISE À</u> <u>DISPOSITION</u> <u>INSTRUMENT</u> <u>(2)</u>
0	300	33,70	44,95	22,50	16,90	101,20	44,00
301	400	44,95	67,50	28,15	28,15		
401	500	67,50	95,55	39,40	33,70		
501	600	106,85	140,60	56,30	44,95		
601	700	146,20	185,55	84,30	56,25		
701	800	185,55	230,60	113,10	67,50		
801	900	224,90	275,50	140,60	78,75		
901	1000	264,30	320,50	168,70	90,00		
1001	1100	303,70	365,50	196,80	106,85		
1101	1200	343,05	410,45	224,90	123,70		
1201	1300	382,30	478,30	253,05	140,60		
1301	1400	421,70	500,50	281,15	151,85		
1401	1500	455,50	551,05	303,70	163,10		
1501	1600	483,55	601,65	331,75	174,30		
>1600		511,70	629,80	359,85	191,20		

- Droit d'inscription : 10 €uros exigible à l'inscription ou à la réinscription, non remboursable et non déductible de la cotisation annuelle.
- Toute inscription avant le 31 décembre implique que l'engagement est annuel et que la cotisation est due en totalité.
- Toute inscription à compter du 1^{er} janvier sera facturée 70 % de la cotisation annuelle.
- Les familles domiciliées dans les villes adhérentes bénéficient d'une dégressivité progressive par tranche de 10 % à partir du 2^{ème} élève issu de la même famille.
Soit, pour les 2 premiers élèves, 10 % de réduction sur la cotisation la moins élevée ; à partir du 3^{ème} élève par ordre décroissant du montant des cotisations dues (de la plus élevée à la moins élevée) : 20 % pour le 3^{ème} – 30 % pour le 4^{ème} élève et ainsi de suite.
- Pratique d'un instrument supplémentaire après accord de l'équipe pédagogique : 2/3 du cursus complet.

- (1) *Formation musicale seule / Jardin musical / Eveil musical / Parcours CHAM vocal / Parcours CHAM expression scénique*
- (2) *Modalités de mise à disposition d'un instrument voir point 7 du règlement intérieur annexe 4*

ANNEXE 2

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE JEAN-WIENER
TARIF DES ACTIVITÉS DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE JEAN-WIENER
ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

TARIFS EXTÉRIEURS
(tarif unique sans application de quotient familial)

<u>CURSUS COMPLET</u> < 18 ans ou étudiant <= 25 ans sur présentation de justificatif	<u>CURSUS COMPLET</u> >= 18 ans	<u>PARCOURS PERSONNALISÉS</u>	<u>CULTURE MUSICALE SEULE</u> (1)	<u>PRATIQUES COLLECTIVES</u>	<u>MISE À DISPOSITION INSTRUMENT</u> (2)
916,55	1218,85	610,40	305,90	202,80	44,00

- Droit d'inscription : 10 euros exigible à l'inscription ou à la réinscription, non remboursable et non déductible de la cotisation annuelle.
- Toute inscription avant le 31 décembre implique que l'engagement est annuel et que la cotisation est due en totalité.
- Toute inscription à compter du 1^{er} janvier sera facturée 70 % de la cotisation annuelle.

(1) Formation musicale seule / Jardin musical / Éveil musical

(2) Modalités de mise à disposition d'un instrument voir point 7 du règlement intérieur annexe 4

ANNEXE 3**MODE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL****1/12 des ressources annuelles + les prestations versées par la CAF (1)
nombre de parts (2)**

(1) sont exclues les prestations suivantes : l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh), allocation rentrée scolaire (Ars), Prime de déménagement, Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (Paje), Complément allocation aux adultes handicapés (Aah) pour retour au foyer, Complément de ressources retour au foyer.

(2) nombre de parts :

Couple ou personne isolée	2
1 ^{er} enfant à charge au sens des prestations familiales	0.5
2 ^{ème} enfant à charge au sens des prestations familiales	0.5
3 ^{ème} enfant à charge au sens des prestations familiales	1
Par enfant supplémentaire ou par enfant handicapé	+0.5

Chaque famille doit fournir, pour l'instruction de son dossier, tous les documents demandés par l'administration, notamment :

- le QF CAF daté du mois en cours de l'inscription

Ou

- l'avis d'imposition 2023 revenus 2022 accompagné, pour les allocataires, de la notification des droits établie par la CAF